



Préfet de l'Aude

AVIS D'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE (RAPPEL)

Captages communaux d'alimentation en eau potable – commune de MASSAC Puits «Las Coundouminos» et Source « A Cédeillan »

Le public est informé qu'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet sur la commune de Massac, de dérivation des eaux et d'instauration des périmètres de protection du Puits «Las Coundouminos» et de la Source «A. Cédeillan» alimentant en eau potable la commune de Massac.

se déroule depuis le 23 juillet 2015 et se terminera le 27 août 2015.

Cette enquête est diligentée par Monsieur Jean-Louis DARLAY, désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête sont mis à la disposition du public à la mairie de Massac pendant trente six jours consécutifs **du 23 juillet au 27 août 2015 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations éventuelles sur le registre d'enquête, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie (jeudi : 9h - 12h).

Le commissaire-enquêteur siègera en mairie de Massac

- **le jeudi 23 juillet 2015, premier jour de l'enquête de 9 h à 12 h,**
- **et le jeudi 27 août 2015, dernier jour de l'enquête de 9 h à 12 h.**

Il se tiendra à la disposition des intéressés qui désireraient lui faire part directement de leurs observations.

Au surplus et dans tous les cas, chacun aura la faculté de faire parvenir ses observations par lettre adressée pendant la durée et avant la date de clôture de l'enquête au commissaire-enquêteur domicilié en mairie de Massac, siège de l'enquête.

Des informations sur ce dossier peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage, monsieur le maire de Massac.

Toute personne peut obtenir à ses frais, une copie du dossier en s'adressant à l'Agence Régionale de Santé - Délégation Territoriale de l'Aude - Service Pôle Santé Publique et Environnementale - 14, rue du 4 septembre BP 48 - Carcassonne cedex - Téléphone : 04 68 11 55 11 - Télécopie : 04 68 11 55 10

Après enquête, copie du rapport du commissaire-enquêteur contenant les conclusions motivées sera déposée en mairie de Massac et sera consultable sur le site www.aude.gouv.fr dans la rubrique « publications légales ».